

Notice de connexion - demande de certificats individuels professionnels produits phytopharmaceutiques (Certiphyto) sur le site «service-public.fr»

La démarche Certiphyto est rattachée à la plateforme service-public.fr et doit s'effectuer en mode connecté (**un compte a déjà été créé**).

Cette notice explicative avec copies d'écran est conçue pour vous aider à effectuer cette démarche. Les étapes à suivre sont les suivantes :

- I. Accès à la démarche d'une demande de certificat individuel.
- II. Effectuer une demande de certificat individuel.
- III. Transmettre la pièce justificative
- IV. Obtenir et sauvegarder l'imprimé de la demande.
- V. Message de confirmation.
- VI. Réception du certificat

La démarche en ligne est obligatoire. Elle permet d'obtenir le formulaire de demande complété de vos données déclaratives.

Pour que la demande soit prise en compte, il faut impérativement effectuer votre démarche jusqu'à l'action « **transmettre ma demande** ».

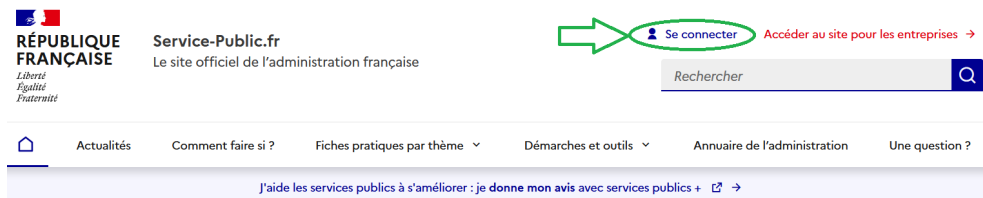
Un message confirmant l'enregistrement de votre demande sera adressé sur la messagerie électronique que vous aurez saisie (adresse email). Pour faciliter le traitement de votre dossier par la DRAAF ou la DAAF, merci de préciser le numéro de votre télé-démarche lors de l'envoi de votre pièce justificative.

I. Accès à la démarche d'une demande de Certificat Individuel

Se connecter sur le site de <https://www.service-public.fr/>
ou directement <https://entreprendre.service-public.fr/vosdroits/F31192> (accès à la page 5)

☛ La fenêtre pour se connecter s'affiche :

1 – Cliquez sur « se connecter »



Bienvenue sur le site officiel d'information et de démarches administratives



☛ La page pour se connecter s'ouvre (J'ai déjà un compte) :

- saisir son adresse électronique,
- saisir son mot de passe
- recopier le code de sécurité
- cliquer sur « se connecter »

☛ Mon espace personnel du site servicepublic.fr s'ouvre

1 – Cliquez sur « **Entreprendre**.Service-Public.fr » (en bas de page)



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service-Public.fr
Le site officiel de l'administration française

 **XXXX yyyy@gmail.com**

 **Mon tableau de bord** Mes informations personnelles Mes documents Mes alertes Paramétrage, connexion et sécurité

Paramétrage, connexion et sécurité
Date de dernière connexion : 03/10/2022 à 17:36

Les notifications service-public.fr sont envoyées à
XXXXYYYY@gmail.com

Espace personnel

+ AJOUTER UNE ASSOCIATION

DÉCONNEXION

Fiches pratiques par thèmes

Papiers - Citoyenneté - Elections
Famille - Scolarité
Social - Santé
Travail - Formation
Logement
Transports - Mobilité

Argent - Impôts - Consommation
Justice
Étranger - Europe
Loisirs - Sports - Culture
Associations

Démarches et outils

Démarches en ligne
Formulaires administratifs (cerfas)
Simulateurs
Modèles de lettres
Outils de recherche
Allô Service Public
Annuaire de l'administration

Nous connaître

Missions
Service-Public.fr en chiffres
Mise à disposition des données
Engagements et qualité
Aide
Vous êtes une administration ?
Vous êtes journaliste ?
Une question à l'équipe Service-Public.fr ?



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service Public vous informe et vous oriente vers les services qui permettent de connaître vos obligations, d'exercer vos droits et de faire vos démarches du quotidien.

Il est édité par la [Direction de l'information légale et administrative](#) et réalisé en partenariat avec les administrations nationales et locales.

[legifrance.gouv.fr](#) [gouvernement.fr](#) [data.gouv.fr](#)

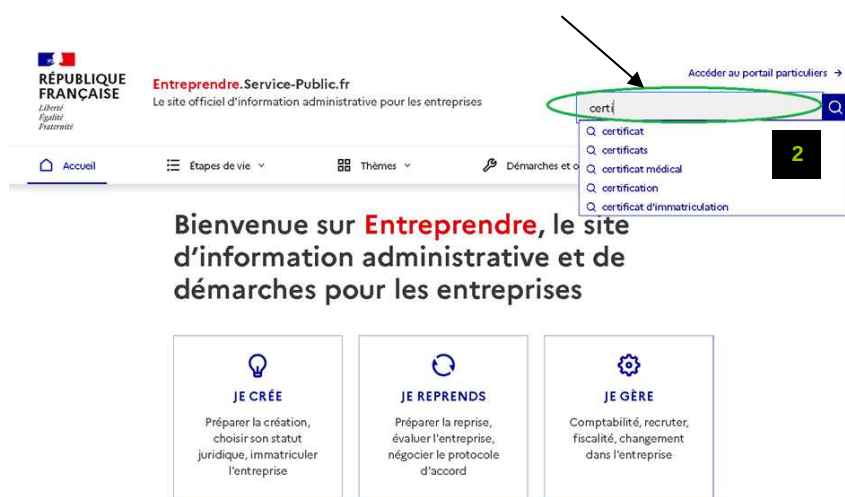
Nos partenaires

 **Entreprendre.Service-Public.fr**

1

2 – Taper « certificat » dans le moteur de recherche



3 – Sélectionner « *certificat individuel de produits phytopharmaceutiques* »



4 – Sélectionner « **Services en ligne et formulaires**» puis « Demandes de certificat individuel professionnel produits phytopharmaceutiques (certiphyto ou CI-phyto) »

The screenshot shows the homepage of the French government portal 'Entreprendre.Service-Public.fr'. The header includes the French Republic logo and the text 'Le site officiel d'information administrative pour les entreprises'. A search bar is located in the top right. The main navigation bar contains links for 'Accueil', 'Étapes de vie', 'Thèmes', 'Démarches et outils', and 'Annuaire de l'administration'. Below this, a breadcrumb trail reads: 'Accueil professionnel > Secteurs d'activité > Agriculture - Environnement > Certificat individuel de produits phytopharmaceutiques (Certiphyto ou CI-phyto)'. The page title is 'Certificat individuel de produits phytopharmaceutiques (Certiphyto ou CI-phyto)'. A paragraph explains the purpose of the certificate. A 'Tout déplier' button is visible. A list of links includes 'Professionnels concernés', 'Obtention du certificat', and 'Renouvellement'. Below this, a section titled 'Services en ligne et formulaires' contains two links: 'Demande de certificat individuel professionnel produits phytopharmaceutiques (certiphyto ou CI-phyto)' and 'Demande d'inscription d'un moyen permettant de diminuer la dérive de pulvérisation'. The first link is circled in green, and a green arrow points from it to a black box with the number '4'.

5 – Cliquer sur « Accéder à la démarche en ligne »

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Entreprendre.Service-Public.fr
Le site officiel d'information administrative pour les entreprises

Accéder au portail particuliers →

Rechercher

Accueil Étapes de vie Thèmes Démarches et outils Annuaire de l'administration

Accueil professionnels > Démarches et outils > Demande de certificat individuel professionnel produits phytopharmaceutiques (certiphyto ou CI-phyto)

Français

Demande de certificat individuel professionnel produits phytopharmaceutiques (certiphyto ou CI-phyto) (Démarche en ligne)

Ministère chargé de l'agriculture

Permet d'accéder, avec identifiant et mot de passe, au service de demande de certificat d'utilisation de produits phytosanitaires, délivré par le directeur de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF ou DAAF).

La DRAAF dispose d'un délai maximum d'instruction de 2 mois.

Accéder à la démarche en ligne

Vérifié le 10 septembre 2018 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Pour toute explication, consulter les fiches pratiques :

→ Certificat individuel de produits phytopharmaceutiques (Certiphyto ou CI-phyto)

- ☛ La page de démarrage s'affiche :
 - vous pouvez effectuer votre démarche

II. Effectuer une demande de certificat Individuel (Cocher les rubriques obligatoires)

Il y a plusieurs étapes dans le formulaire

The screenshot shows the Service Public.fr website interface. At the top, there is a navigation bar with links: PARTICULIERS, PROFESSIONNELS, ASSOCIATIONS, ANNUAIRE DE L'ADMINISTRATION, SE DÉCONNECTER, and a user profile section with the text 'XXXXXXXXXX @FRANCEAGRIIMER.FR'. Below the navigation bar is the Service Public.fr logo and the text 'Le site officiel de l'administration française'. On the right, there is a link 'Services en ligne et formulaires' with a double arrow icon.

The main heading is 'Certificat individuel produits phytopharmaceutiques'. Below this, there is a progress bar with five steps: 1 Ma situation, 2 Mes informations personnelles, 3 Choix du certificat, 4 Pièce justificative, and 5 Récapitulatif. Step 1 is currently selected.

Below the progress bar, there is a note: 'Les champs marqués d'un * sont obligatoires'.

The section 'Ma situation' contains the French Republic logo and the text 'MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DU PÊCHE, DE LA PÊCHERIE, DE LA PÊCHERIE ET DE LA FORÊT'.

The text below the logo states: 'Cette démarche permet d'effectuer l'une des demandes de certificat individuel professionnel produits phytopharmaceutiques (utilisation, distribution, conseil) suivantes :
• demande de premier certificat,
• demande de second certificat,
• demande de renouvellement de certificat.'

It then states: 'Cette action s'inscrit dans le cadre du plan Ecophyto 2. Pour en savoir plus : http://www.agriculture.gouv.fr/ecophyto_12'.

Next, it says: 'La démarche en ligne est obligatoire pour effectuer votre demande de certificat. Elle vous permet de recevoir directement votre certificat dématérialisé (pdf) sur votre compte Service-public.'

Then, it explains: 'Pour effectuer cette démarche, il est nécessaire de vous munir de l'attestation de formation ou de réussite au test remise par votre organisme de formation ou de la copie de votre diplôme. Pour une demande de renouvellement ou de second certificat, il faut également vous munir du certificat dont vous êtes actuellement titulaire.'

It continues: 'Pour que la demande soit prise en compte, il faut impérativement effectuer votre démarche jusqu'à l'action « transmettre ma demande ».'

Finally, it says: 'N'hésitez pas à consulter les info-bulles disponibles tout au long de la démarche afin de vous aider lors de la saisie de votre demande de certificat.'

Below this, there is a section 'Ma demande de certificat' with the question: '* Quelle demande souhaitez-vous effectuer ?'. There are three radio button options: 'Demande de premier certificat individuel professionnel', 'Demande d'un second certificat individuel professionnel au titre d'un autre certificat et d'un complément de formation', and 'Demande de renouvellement de certificat individuel professionnel'.

At the bottom right, there is a blue button labeled 'SUIVANT >'.

Une fois les éléments de l'étape remplis, vous accédez à l'étape suivante en cliquant sur « Suivant ».

Vous pouvez maintenant suivre les indications pour effectuer votre demande de certificat.

- Suivez les instructions et remplissez toutes les cases (celles qui ont une étoile rouge sont obligatoires).
- Si une case obligatoire n'est pas remplie ou si vous avez mal rempli une case, vous ne pouvez pas passer à l'étape suivante, un message s'inscrit en rouge en haut de la page qui vous signale les erreurs à corriger.

III. Transmettre la pièce justificative

La transmission de la demande peut se faire soit en déposant votre justificatif (Ajouter un fichier - attestation ou diplôme) directement sur le site servicepublic.fr soit en le transmettant par la voie postale.

Certificat individuel produits phytopharmaceutiques


4 Pièce justificative

Pièce justificative

i Pour compléter votre démarche en ligne, vous pouvez joindre la pièce justificative suivante: Diplôme ou titre.
Attention : l'envoi de la pièce justificative suivante est obligatoire pour le traitement de votre demande de certificat.
Si vous ne fournissez pas votre pièce justificative en ligne vous devrez l'envoyer par courrier papier à la D(R)AAF de votre région dont l'adresse sera indiquée en fin de démarche.
Si vous choisissez de l'envoyer par courrier, passez directement au menu suivant.
La pièce justificative doit être au format pdf, jpg ou png et sa taille maximale de 3 Mo

Pièce justificative : Diplôme ou titre ?

 Ajouter un fichier : ?

Depuis mon ordinateur

Depuis mon porte-documents Service-public.fr


Glisser - déposer un fichier ici

< PRÉCÉDENTREPRENDRE PLUS TARDSUIVANT >

Transmission postale : si la pièce justificative n'est pas jointe, vous devez l'adresser à la DRAAF / DAAF de votre domicile :



- votre attestation pour demander le certificat individuel remis par votre organisme de formation ou
- une photocopie du diplôme dans le cas où vous avez un diplôme de moins de cinq ans permettant l'accès au certificat individuel.

IV. Obtenir, sauvegarder l'imprimé

Quand vous arrivez à la dernière opération (Récapitulatif), **vérifiez que toutes les informations sont bien saisies.**

En cas d'erreur, vous pouvez les modifier très simplement en cliquant sur modifier.

Choix du certificat

Modifier

Certificat individuel demandé

Certificat individuel demandé : **Conseil à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques**

Activité / Catégorie

Activité professionnelle : **Conseil**

Diplôme ou titre

Année d'obtention : **2018**

Nom du diplôme ou du titre : **B.T.S.A. diplôme de niveau III option**

Option ou spécialité du diplôme : **Analyse et conduite de systèmes d'exploitation**

Délivré par : **DUBREUIL Jean-Claude**

Si toutes les informations sont justes vous devez cliquer sur « transmettre ma demande ».

1 – Cocher « je certifie l'exactitude de l'ensemble des informations fournies »

2 – Cliquez sur « transmettre ma demande »

Pièce justificative

Modifier

Aucune pièce jointe

Mon formulaire complété

Transmission de votre demande de certificat par la démarche en ligne.

Votre demande de certificat va être transmise à la direction (régionale) de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt à l'adresse suivante :

18, AVENUE CARNOT
94234 CACHAN CEDEX
ILE-DE-FRANCE FR

«Vous n'avez pas joint en ligne la copie de votre pièce justificative, n'oubliez pas de l'envoyer par courrier postal à l'adresse de la D(R)AAF de votre région mentionnée ci-dessus. En l'absence de transmission de votre pièce justificative, la demande de certificat ne pourra pas être traitée».

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique à ce formulaire. La fourniture des données qu'il contient est obligatoire. La loi vous donne droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant, en vous adressant au directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ou au directeur de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt, de votre lieu de domicile.



☐ * Je certifie l'exactitude de l'ensemble des informations fournies. Toute fausse déclaration est passible de sanctions pénales.

TRANSMETTRE MA DEMANDE >



3 – Cliquez sur « Envoyer ma demande »

Envoyer ma demande

Pour gagner du temps lors de votre prochaine démarche, nous vous conseillons de :

- ☐ Mettre à jour mon compte service-public.fr avec les informations renseignées dans cette démarche
- ☐ Conserver dans mon compte service-public.fr les pièces justificatives ajoutées dans cette démarche

Envoyer >

4 – Cliquez sur « télécharger le récapitulatif »

Sauvegarder / Imprimer le formulaire sur votre ordinateur.

Certificat individuel produits phytopharmaceutiques



✓ Merci, votre demande a été transmise.

Votre demande a été transmise le 24/01/2020 à 10:53 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche de demande de certificat individuel produits phytopharmaceutiques.

Vous allez recevoir dans quelques instants, à l'adresse **XXXX.XXXXX@franceagrimer.fr**, un message de confirmation de transmission de votre dossier.

La référence de votre demande est : **A-0-75W0G6KT5**

Votre avis nous intéresse

Dans une logique d'amélioration continue, nous vous invitons à consacrer 1 à 2 minutes à répondre à ce court sondage [ici](#).

Le document ci-après a été enregistré dans le porte-documents de votre compte service-public.fr. Vous pouvez également le télécharger en cliquant dessus.



Télécharger Recap_RegleConst_CIPHYTO.pdf [format pdf - 4 Ko]



Envoi par courriel

TERMINER

V. Message de confirmation

A l'issue de la transmission électronique, un mail de **confirmation d'enregistrement de votre dossier** est transmis sur votre messagerie. Il comportera **un numéro de télé-démarche** propre à chaque usager. Cette référence doit être utilisée à l'occasion de tous vos échanges avec la DRAAF / DAAF de votre domicile. Il **doit être notifié** lors d'une transmission postale.

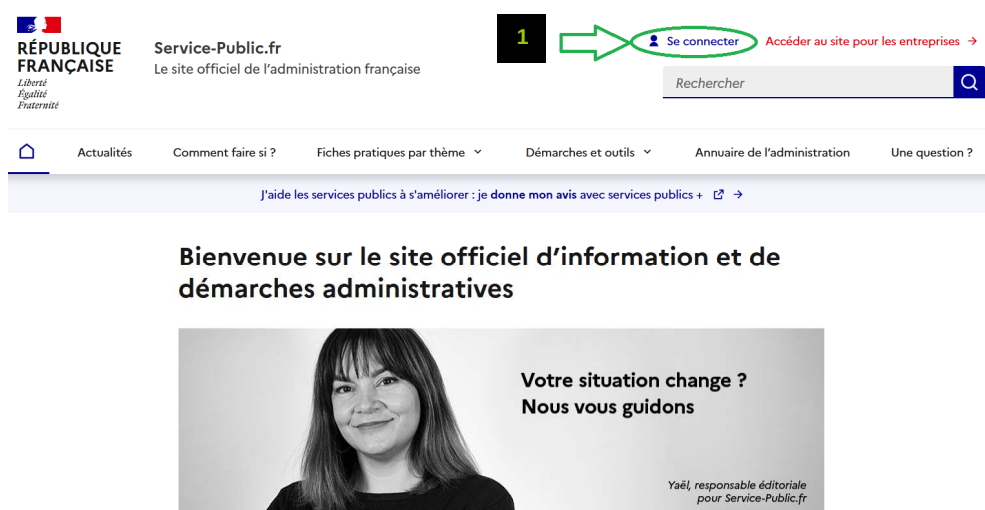


VI. Réception du certificat

Le certificat sera disponible dans la rubrique mes documents le lendemain de la validation par votre correspondant DRAAF/DAAF (délai 24h).

1) Se connecter

<https://www.service-public.fr/>



2) Sélectionner « mon tableau de bord »

Vous pouvez suivre l'état d'avancement de votre demande avec le fil d'activité.

**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service-Public.fr
Le site officiel de l'administration française

 XXXX yyyv@gmail.com

2 

Mon tableau de bord

Mes informations personnelles

Mes documents

Mes alertes

Paramétrage, connexion et sécurité

 Paramétrage, connexion et sécurité
Date de dernière connexion : 03/10/2022 à 17:36
Les notifications service-public.fr sont envoyées à
xxxxyyyv@gmail.com
Espace personnel
[+ AJOUTER UNE ASSOCIATION](#)
[DÉCONNEXION](#)

 **15 janvier 2020 - 02:02**
Un traitement sur votre dossier A-0-I2ZUA2031 a été effectué.
Service instructeur : compte test support 4
Votre demande est en cours de traitement par nos services.
Service instructeur : r72psl
Votre demande est en cours de traitement par nos services.
Service instructeur : FranceAgrimer
Votre demande a été traitée par le service chargé de votre dossier.
Message du service instructeur : "Certificat validé et édité"
Un document a été mis à votre disposition dans le porte-documents de votre compte service-public.fr. |  En cours

10 janvier 2020 - 02:02
Un traitement sur votre dossier A-0-I2ZUA2031 a été effectué.
Service instructeur : compte test support 4
Votre demande est en cours de traitement par nos services.
Service instructeur : r72psl
Votre demande est en cours de traitement par nos services.
Service instructeur : FranceAgrimer
Votre demande est en cours de traitement par nos services.
Message du service instructeur : "Demande reçue par FranceAgrisMer"

09 janvier 2020 - 15:12
Votre demande de certificat individuel produits phytopharmaceutiques a été transmise au service instructeur le 09/01/2020 à 15h12.

09 janvier 2020 - 15:10
Votre demande de certificat individuel produits phytopharmaceutiques a été enregistrée. Vous pouvez reprendre cette démarche à partir des informations que vous avez déjà saisies en cliquant sur le bouton compléter.

DEMARCHE | Demande de certificat d'utilisation de produits phytosanitaires (4)  En cours 

3) Sélectionner « mes documents »

Le certificat peut être téléchargé pour être imprimé et enregistré sur votre ordinateur.

Service-Public.fr
Le site officiel de l'administration française

Mon tableau de bord Mes informations personnelles **Mes documents** Mes alertes Paramétrage, connexion et sécurité

Accueil Mon Compte > Mes documents

Documents (32)

+ AJOUTER UN DOCUMENT

Télécharger le document - 611,0 ko -

A-0-I2ZUA203I_CERTIFICAT.pdf ● En cours de validité

service-public.fr Diplômes universitaires et professionnels - 611,0 ko

Date de dépôt : 15/01/2020
Date de modification : 15/01/2020
Date de fin de validité :
Commentaire :

En cas de difficulté, le site servicepublic.fr dispose d'une assistance par messagerie (Une question à l'équipe Service-Public.fr ?) et d'un service téléphonique (Allo Service Public -3939) que vous trouverez en bas de page du site.

Fiches pratiques par thèmes

Papiers - Citoyenneté - Elections
Argent - Impôts - Consommation
Justice
Famille - Scolarité
Étranger - Europe
Loisirs - Sports - Culture
Social - Santé
Associations
Travail - Formation
Logement
Transports - Mobilité

Démarques et outils

Démarques en ligne
Formulaires administratifs (cerfas)
Simulateurs
Modèles de lettres
Outils de recherche
Allô Service Public
Annuaire de l'administration

Nous connaître

Missions
Service-Public.fr en chiffres
Mise à disposition des données
Engagements et qualité
Aide
Vous êtes une administration ?
Vous êtes journaliste ?
Une question à l'équipe Service-Public.fr ?

Nos partenaires

Europe Your Europe

Vie publique Au cœur du débat public

Entreprendre.Service-Public.fr

legifrance.gouv.fr gouvernement.fr data.gouv.fr

Plan du site | Accessibilité : totalement conforme | Accessibilité des services en ligne | Mentions légales | Données personnelles et sécurité | Conditions générales d'utilisation | Gestion des